



Tax equalisation pour expatriés - ajustement 5 ans après

Par **yannickit**, le **20/01/2017** à **20:14**

Bonjour, j'étais expatriée à Singapour de 2011 à 2015, et mon employeur français pratiquait la "tax equalisation", c'est-à-dire déduisait de mon salaire singapourien un montant correspondant aux impôts que j'aurais payés en France. J'ai maintenant quitté cette entreprise et l'employeur me réclame 17,000 euros. Selon eux ils se sont trompés dans leur calcul d'impôt théorique depuis 2011 et n'avaient pas suffisamment déduit sur mon salaire. Cependant, il n'a pas accepté de dévoiler comment ces calculs d'impôt théorique ont été faits, sur quelles hypothèses. Est-ce légal pour lui de réclamer cette somme après tant d'années, et puis-je l'obliger à dévoiler ses calculs ou demander une contre-expertise? Par ailleurs, l'employeur me doit une petite somme (700 Euros), ce qu'il reconnaît mais il m'a annoncé qu'il ne paiera qu'à condition que je lui paie les 17,000 euros d'abord. Peut-il légalement exercer ce chantage? Puis-je l'attaquer en justice pour récupérer mes 700 euros (une question de principe)? Merci de votre conseil, Salutations Yannick Garcia